

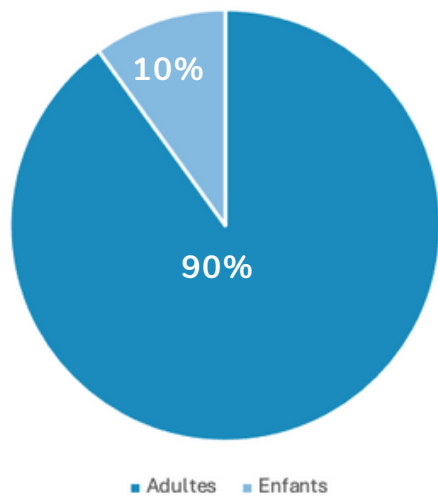
# Infographie

16 AVRIL : JOURNÉE MONDIALE CONTRE L'ESCLAVAGE DES ENFANTS

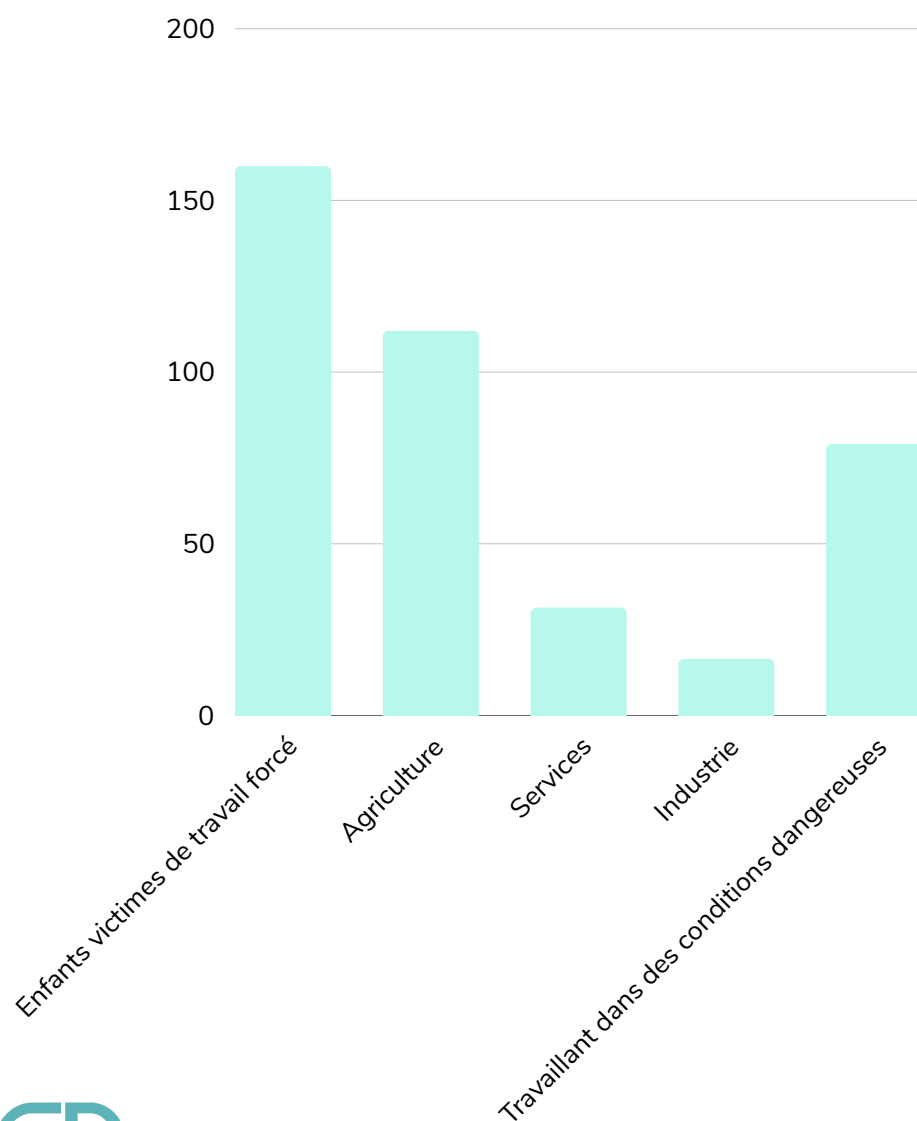
## LE TRAVAIL FORCÉ DES ENFANTS SELON L'UNICEF

« L'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental. »

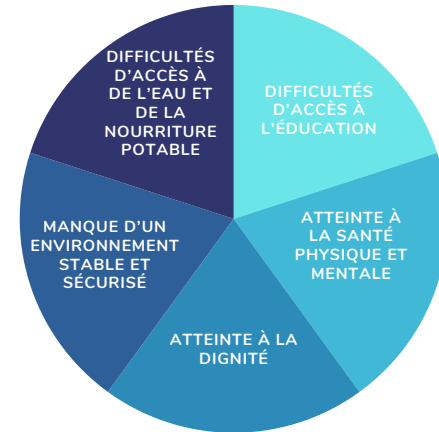
### LES ENFANTS DANS LA MAIN D'ŒUVRE MONDIALE (soit environ 160 millions d'enfants)



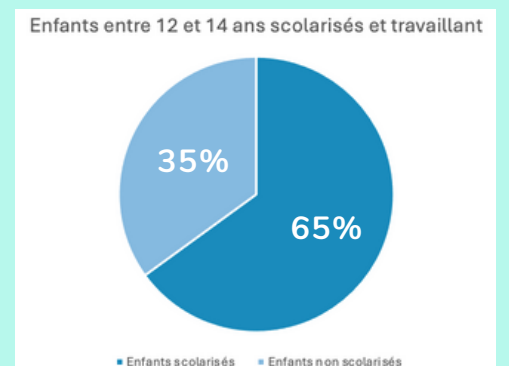
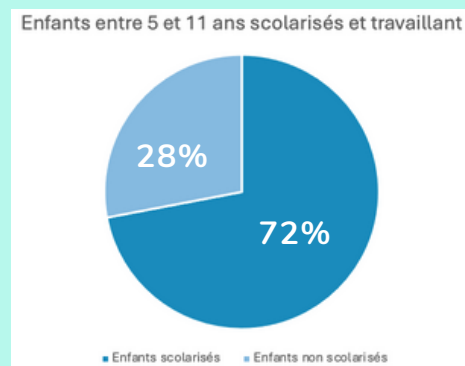
### LES ENFANTS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉS (EN MILLIONS D'ENFANTS)



## CONSÉQUENCES DU TRAVAIL FORCÉ



## L'ACCÈS À L'ÉDUCATION



## LÉGISLATIONS EN VIGUEUR

**1946**  
CRÉATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
De nombreuses conventions sont créées notamment la Convention sur les pires formes de travail des enfants, et la Convention sur l'âge minimum.

**1989**  
CHARTRE DES DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS  
Les points 20 à 23 concernent la protection des enfants et des adolescents au travail.

**CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT**  
La convention interdit l'exploitation économique, et les travaux compromettant leur éducation, leur santé, et leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

**1994**  
DIRECTIVE 94/33/CE RELATIVE À LA PROTECTION DES JEUNES AU TRAVAIL  
La directive met en avant des mesures concernant le temps de travail, le travail de nuit, les périodes de repos...

**2000**  
CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX  
L'article 32 de la Charte se concentre sur l'interdiction du travail des enfants et sur la protection des jeunes au travail.

**2020**  
RATIFICATION UNIVERSELLE DE LA CONVENTION SUR LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

